

République Française
Département de la Côte d'Or
COMMUNE DE TIL-CHÂTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TIL-CHÂTEL**

Séance du 15.12.2016

Nombre de Conseillers			L'an deux mille seize, le quinze décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, dument convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GRADELET, Maire.
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	présents	
15	14	11	

Présents: Alain GRADELET, Francis FISCHER, Anne MALOUBIER, Michel SIMONET, Pascal BELLETEIX, Carole HUSSON, Eric FOUCHET, Sylvie LOUIS AUROUSSEAU, Aurélie LAVENET, Laurent TORTELIER, Sébastien D'AIRE.

Absents excusés: Audrey FLAMMANT (procuration à Anne MALOUBIER), Christine MARCIANO (procuration à Alain GRADELET), Ludivine PATARIN (procuration à Aurélie LAVENET).

Secrétaire de séance : Anne MALOUBIER

Convocation : 08.12.2016

Modification des tarifs de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

PETITE SALLE			
	COMMUNE	PARTICULIER EXTERIEUR	PROFESSIONNEL
24 HEURES	90€	200€	300€
48 HEURES	120€	250€	400€

GRANDE SALLE			
	COMMUNE	PARTICULIER EXTERIEUR	PROFESSIONNEL
24 HEURES	200€	400€	500€
48 HEURES	270€	500€	600€

CUISINE
Les salles peuvent être louées indépendamment de la cuisine. La cuisine est louée obligatoirement avec une salle. Tarif unique 120€

TARIF UNIQUE ASSOCIATIONS DU VILLAGE PETITE ET /OU GRANDE SALLE CUISINE COMPRISE

	1ère location	2ème location	3ème location
FORFAIT WEEKEND	80	160	240

MENAGE :

Compris dans le prix sous réserve d'un état des lieux contradictoire (voir règlement)

ARRHES :

Exception faite des associations communales, 200€ d'arrhes seront versées lors de la réservation pour toute location supérieure ou égale à ce chiffre.
--

Canion 600 PS Arrhes 200 €
1200 GS

Pour les autres locations, le total des sommes dûes sera demandé à la réservation.

Elles ne sont pas récupérables en cas de désistement SAUF si la salle peut être relouée (prévenir par courrier deux mois avant la date de location).

Les arrhes seront encaissées à la réservation et déduites du montant de la location.

CAUTION :

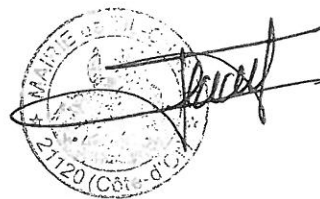
600€ pour la location de la petite salle.

1.200€ pour la location de la grande salle ou de l'ensemble du bâtiment.

Ces nouveaux tarifs seront applicables au 1er janvier 2017

Acte rendu exécutoire après
Transmission en préfecture le
Et publication ou notification le :

**Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Alain GRADELET**



préfecture de la région
de la région
Bâtiment 1000



République Française
 Département de la Côte d'Or
COMMUNE DE TIL-CHÂTEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TIL-CHÂTEL**

Séance du 15.12.2016

Nombre de Conseillers			L'an deux mille seize, le quinze décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, dument convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GRADELET, Maire.
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	présents	
15	14	11	

Présents: Alain GRADELET, Francis FISCHER, Anne MALOUBIER, Michel SIMONET, Pascal BELLETEIX, Carole HUSSON, Eric FOUCHET, Sylvie LOUIS AUROUSSEAU, Aurélie LAVENET, Laurent TORTELIER, Sébastien D'AIRE.

Absents excusés: Audrey FLAMMANT (procuration à Anne MALOUBIER), Christine MARCIANO (procuration à Alain GRADELET), Ludivine PATARIN (procuration à Aurélie LAVENET).

Secrétaire de séance : Anne MALOUBIER

Convocation : 08.12.2016

Règlement de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement relatif aux conditions d'occupation de la salle polyvalente de la commune.

Ledit règlement qui entrera en vigueur le 01.01.2017 est annexé à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
 Transmission en préfecture le
 Et publication ou notification le :

**Pour copie certifiée conforme,
 Le Maire,
 Alain GRADELET**

